

## FICHE NOTICE D'INSCRIPTION

### Concours Infirmier(e) de Bloc Opérateur 2026

#### École d'Infirmier(e) de Bloc Opérateur (IBODE)

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

**Établissement :** PROJET PROFESSIONNEL PLUS (PPPlus)

**Adresse :** 16 rue Balourous, cité Copaya – 97351 Matoury

**Téléphone :** 05 94 28 44 35

**Portable :** 06 94 23 46 65

**Email :** [accueil@projetproplus.fr](mailto:accueil@projetproplus.fr)

**Site internet :** [www.projetproplus.fr](http://www.projetproplus.fr)

**N° SIRET :** 435 190 830 000 40 | **Code APE :** 8559A

## ÉTAPE 1 : ACCÉDER À LA PLATEFORME D'INSCRIPTION

1. Ouvrez votre navigateur internet (Google Chrome, Firefox, Safari...)
2. Rendez-vous sur la plateforme à l'adresse suivante :  
<https://contact.projetproplus.fr/Myselect/>
3. Créez votre compte candidat si vous êtes nouveau, ou connectez-vous si vous possédez déjà un compte.

**🚫 PAS D'ENVOI COURRIER — INSCRIPTION UNIQUEMENT EN LIGNE**

## ÉTAPE 2 : CALENDRIER À RETENIR

Ouverture des inscriptions	Lundi 12 janvier 2026
Date limite du dépôt du dossier	Vendredi 01 mai 2026
Communication des résultats d'admissibilité	Vendredi 08 mai 2026 à 12h00
Épreuve orale d'admission	10 – 11 – 12 juin 2026
Communication des résultats définitifs	Vendredi 26 juin 2026 à 12h00
Entrée en formation	Lundi 07 septembre 2026
Fin de formation	Lundi 07 juillet 2028

✉ Chaque candidat recevra un courriel individuel pour les résultats.

⚠ Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

## ÉTAPE 3 : FRAIS D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Coût de l'inscription au concours : **180,00 € (cent quatre-vingts euros)**

### Modes de paiement acceptés :

- Paiement par CB sur place
- Paiement par Virement
- Paiement par CB via lien de paiement
- Paiement par Espèces sur place

**⚠ Les frais d'inscription ne sont en aucun cas remboursés,**  
même en cas de désistement, d'absence, de maladie, d'échec au concours  
ou d'annulation du concours en cas d'insuffisance de candidats.

## ÉTAPE 4 : CONDITIONS D'ACCÈS (PRÉREQUIS)

### Public visé :

- Les infirmiers diplômés d'État
- Les étudiants en troisième année de formation infirmière

### Et par dérogation (dans la limite de 5 % de la capacité d'accueil, sans concours) :

- Les titulaires du diplôme d'État de sage-femme
- Les étudiants ayant validé la 3e année du 2e cycle des études médicales
- Les titulaires d'un diplôme d'État d'infirmier et d'un diplôme reconnu au grade master

## ÉTAPE 5 : ÉPREUVES DE SÉLECTION

### 1°) Épreuve d'admissibilité sur dossier

Les pièces du dossier sont notées sur 20 points par un binôme d'évaluateurs composé d'un infirmier de bloc opératoire diplômé d'État (3 ans d'expérience minimum) ou d'un cadre IBODE, et d'un formateur permanent ou directeur d'école.

<b>Notation</b>	Sur 20 points
Admissibilité	Note égale ou supérieure à 10/20

### 2°) Épreuve d'admission — Entretien oral à partir du dossier professionnel

L'entretien individuel d'admission est évalué par un groupe de jury composé d'un chirurgien ou IBODE diplômé d'État ( $\geq 3$  ans d'expérience) et d'un cadre de santé IBODE ou formateur permanent.

<b>Durée</b>	20 minutes maximum
Notation	Sur 20 points
Présentation orale	Projet professionnel du candidat (8 points)
Entretien jury	Questions / échanges (12 points)
Objectifs	Évaluer la capacité à s'exprimer, à argumenter ; apprécier les aptitudes et le projet professionnel

#### Conditions d'admission finale :

Note finale = Note admissibilité + Note admission  $\geq 20/40$

**⚠ Toute note d'admission inférieure à 10/20 est éliminatoire.**

## ÉTAPE 6 : CONSTITUTION DU DOSSIER

Votre dossier d'inscription se compose de deux parties :

### A) DOSSIER D'ADMISSIBILITÉ

- La fiche d'inscription dûment renseignée, datée et signée
- 1 photo d'identité récente
- 1 copie d'une pièce d'identité (recto/verso) en cours de validité
- 1 demande écrite de participation aux épreuves de sélection (manuscrite)
- 1 lettre d'engagement de s'acquitter des frais de scolarité
- 1 curriculum vitae
- 1 copie des titres, diplômes ou certificats (le N° ADELI/RPPS doit figurer dans le dossier)
- Pour les étudiants en soins infirmiers : résultats de la commission d'attribution des crédits du semestre 5
- L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2) en cours de validité
- 1 certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur
- 1 dossier exposant le projet professionnel (voir ci-dessous)

### B) DOSSIER PROJET PROFESSIONNEL

À partir de l'analyse de vos formations, expériences professionnelles, personnelles et associatives, concevez votre projet professionnel IBODE. Ce dossier doit aborder :

- L'analyse de votre parcours
- La projection dans la formation IBODE
- Vos attentes par rapport à la formation
- Vos motivations

#### Consignes de rédaction :

- Police Arial noire, taille 12, interligne 1 à 1,5, marges 2,5 cm
- CV : 2 pages recto maximum ou 1 page recto/verso
- Projet professionnel : 4 pages recto maximum ou 2 pages recto/verso
- Lettre de motivation (manuscrite)
- Pages numérotées en bas de page — notes de bas de page possibles
- Document dactylographié obligatoire

**⊖ TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE PRIS EN COMPTE**

## ÉTAPE 7 : ENVOI DU DOSSIER

### EN LIGNE UNIQUEMENT

<https://contact.projetproplus.fr/Myselect/>

**🚫 PAS D'ENVOI COURRIER — DOSSIER TRANSMIS EXCLUSIVEMENT EN LIGNE**

## INFORMATIONS SUR LA FORMATION

### Durée et organisation

**Durée totale** : 24 mois — 2 940 heures de formation théorique et pratique

**Dont** : 1 155 h d'enseignements théoriques | 1 645 h de stages | 140 h de congés

**Début** : Lundi 07 septembre 2026

**Fin** : Lundi 07 juillet 2028

**Rythme** : 35 heures / semaine en continu

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00–12h00 13h00–17h00 Soit 8h	8h00–12h00 13h00–17h00 Soit 8h	8h00–14h00 Soit 6h	8h00–12h00 13h00–17h00 Soit 8h	8h00–13h00 Soit 5h

### Contenu de la formation (5 blocs de compétences — 120 ECTS)

BLOCS DE COMPÉTENCES	COMPÉTENCES
<b>BLOC 1</b> Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	1 - Connaître et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins adaptés aux situations rencontrées 2 - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques
<b>BLOC 2</b> Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale	3 - Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques
<b>BLOC 3</b> Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels	4 - Organiser et coordonner les activités de soins infirmiers liées au processus péri-opératoire 5 - Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques 6 - Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion du risque infectieux
<b>BLOC 4</b> Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels	7 - Former et informer les professionnels et les apprenants
<b>BLOC 5</b> Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	8 - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques 9 - Évaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires

**Diplôme obtenu** : Diplôme d'État d'Infirmier(e) de Bloc Opérateur — Master de santé Niveau VII

## COÛT DE LA FORMATION

Coût pédagogique : **18 000 € (dix-huit mille euros) par année de formation**

**⚠ Toute présentation au jury de certification du diplôme d'État est conditionnée par l'acquittement total des frais pédagogiques.**

### Possibilités de financement

<b>Demandeur d'emploi inscrit à France Travail</b>	Se rapprocher de France Travail et consulter votre compte CPF.
<b>Salarié en reconversion</b>	Financement possible via Transition Pro. Se rapprocher de Transition Pro pour vérifier l'éligibilité.
<b>Salarié</b>	Rapprochez-vous de votre employeur afin qu'il étudie avec vous votre projet auprès de l'OPCO de votre branche. Dès l'inscription au concours, informez votre employeur par écrit afin qu'il l'inscrive dans son plan de développement des compétences. En cas de prise en charge partielle, le CPF pourra être mobilisé.
<b>Agent de la fonction publique hospitalière</b>	Se rapprocher de votre cadre de proximité pour faire étudier le projet par le service formation.
<b>Financement partiel ou absent</b>	Un échéancier est possible. Le coût pédagogique doit être réglé en totalité avant la fin de la formation (un chèque de caution sera demandé).

## CONTACTS

**Téléphone** : 05 94 28 44 35

**Portable** : 06 94 23 46 65

**Email** : [accueil@projetproplus.fr](mailto:accueil@projetproplus.fr)

**Site web** : [www.projetproplus.fr](http://www.projetproplus.fr)

**Adresse** : 16 rue Balourous, cité Copaya — 97351 Matoury

**🚫 TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE PRIS EN COMPTE**  
**DATE LIMITE : VENDREDI 01 MAI 2026**